

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES AFRO-COLOMBIENS FONT L'OBJET DE MENACES Des Afro-Colombiens déplacés de force de leurs territoires collectives situées dans le nord de la Colombie ont été menacés par des paramilitaires alors qu'ils tentent de récupérer leurs terres.

Andrés Lance est membre du conseil de la communauté afro-colombienne qui détient les titres collectifs de propriété de territoires situés à Curvaradó, dans la municipalité de El Carmen del Darién (département du Chocó). Le 3 octobre, il a été menacé par des hommes travaillant pour l'un des puissants propriétaires terriens qui se sont appropriés les terres des populations afro-colombiennes de la région de Curvaradó. Andrés Lance revendique un terrain d'où il a été déplacé de force en 1997 par des paramilitaires, soutenus par l'armée, qui ont tué son père et un autre membre de sa famille.

Ces menaces interviennent alors que des membres du conseil de la communauté de **Caño Manso** (propriétaire de terrains collectifs dans le bassin de la rivière Curvaradó) et la communauté afro-colombienne voisine (à qui appartiennent les terres de **Pedeguita Mansilla**, dans la municipalité de Ríosucio) ont mené une action pour faire appliquer une décision de la Cour constitutionnelle leur restituant leurs terres. Cette décision de justice réclamait la mise en œuvre d'une procédure visant à faire partir les personnes qui occupent ces terres illégalement. Des membres de la communauté de Caño Manso se sont rendus sur le terrain revendiqué par Andrés Lance le 2 octobre et ont appelé les personnes travaillant pour les occupants illégitimes à partir. Ils ont également démonté des installations qui avaient été construites sur ces sites. Ils ont signalé la présence de paramilitaires à proximité et des membres de la XVIIe brigade et de la police régionale se tenaient eux aussi non loin de là.

Le 4 octobre, **Marleny Benítez**, membre du conseil communautaire de Pedeguita Mansilla, est retournée avec d'autres personnes appartenant à la communauté sur les terres que celle-ci a dû abandonner il y a 16 ans. Plusieurs femmes, dont Marleny Benítez, ont été menacées à l'aide d'un couteau par un homme ayant des liens avec les paramilitaires. Le même homme avait menacé **Enrique Petro**, l'un des chefs de file qui dénoncent l'occupation illégale de terrains par des agents économiques liés aux paramilitaires présents dans la région, et qui militent pour le retour des populations afro-colombiennes déplacées.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de vos préoccupations pour la sécurité d'Andrés Lance, de Marleny Benítez, d'Enrique Petro et d'autres responsables communautaires des régions de Pedeguita Mansilla et de Curvaradó, et priez instamment les autorités de fournir à ces personnes une protection efficace conformément à leurs souhaits ;
- appelez les autorités à diligenter une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces adressées par des paramilitaires à des membres des communautés de Curvaradó et de Pedeguita Mansilla, à en rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés de ces agissements en justice ;
- exhortez-les à démanteler immédiatement les groupes paramilitaires et à rompre leurs liens avec les forces de sécurité.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 NOVEMBRE 2013 À :

Président colombien

Presidente Juan Manuel Santos
Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 596 0631

Formule d'appel : Excmo. Sr.

Presidente Santos, / Monsieur le Président,

Ministre de la Défense

Juan Carlos Pinzón
Ministerio de Defensa
Carrera 54, no.26-29
Centro Administrativo Nacional (CAN)
Bogotá, Colombie
Fax : + 57 1 266 1003

Formule d'appel :

Estimado Sr. Ministro / Monsieur le Ministre,

Copies à :

ONG
Comisión Intereclesial de Justicia y Paz
Calle 61A, No. 17-26
Bogotá, Colombie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES AFRO-COLOMBIENS FONT L'OBJET DE MENACES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les communautés afro-colombiennes, indigènes et rurales sont parmi les plus touchées par le conflit armé qui déchire la Colombie depuis plusieurs décennies. Certains de leurs membres ont été victimes de disparitions forcées imputables aux forces de sécurité ou aux paramilitaires (opérant seuls ou en collaboration avec les forces armées) ou ont été enlevés par des groupes de guérilla.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes qui avaient fui leurs terres après en avoir été violemment expulsées par les paramilitaires et les forces de sécurité à la fin des années 1990 sont revenues s'installer au sein des communautés afro-colombiennes de Curvaradó. Ces communautés ont cherché à défendre leurs droits fonciers et à empêcher l'expansion des plantations illégales de palmiers à huile et d'autres activités économiques sur leur territoire. Pour cette raison, nombre de leurs membres ont été menacés et tués. Au cours des dernières années, plusieurs habitants de la région du fleuve Curvaradó qui se sont plaints de l'occupation de leurs terres par des cultivateurs de palmiers à huile et d'autres agents économiques ont été tués par des paramilitaires, qui continuent à maintenir une forte présence dans la région, bien que l'armée y soit largement déployée.

Un rapport de l'Institut colombien de développement rural (INCODER) publié en décembre 2012 citait des entrepreneurs exploitant illégalement les terres faisant partie du territoire collectif des communautés afro-colombiennes. Le 18 décembre 2012, la Cour constitutionnelle a adopté une nouvelle décision (Auto 299) établissant un calendrier et des critères destinés au gouvernement afin qu'il veille à ce que leurs terres soient rendues à ces communautés. Par le passé, des personnes ont fait l'objet de menaces de mort et de graves violations des droits humains à des moments où l'État tentait de faire appliquer des décisions de justice, entre autres, pour que les terres détournées soient rendues à leurs propriétaires légitimes.

Les populations afro-colombiennes qui vivaient dans les bassins des fleuves Curvaradó et Jiguamiandó, dans la municipalité d'El Carmen del Darién, et à Pedeguita Mansilla, dans la municipalité de Ríosucio, ont été déplacées de force à la fin des années 1990. Alors qu'elles tentent de récupérer leurs terres, elles sont la cible de menaces et d'homicides perpétrés par des groupes paramilitaires opérant avec l'étroite complicité des forces armées et d'agents économiques. Ces terrains sont visés par les titres de propriété collectifs accordés aux communautés afro-colombiennes de la région. Ces agents économiques cherchent à mettre en place des projets d'exploitation agricole, notamment de palmiers à huile et de bétail, à grande échelle sur des terrains reconnus comme faisant partie des terres collectives appartenant aux communautés afro-colombiennes.

Nom : Andrés Lance (h), Marleny Benítez (f), Enrique Petro (h) et d'autres membres des communautés afro-colombiennes (hommes et femmes)